



Credit en commun

Par Myfiler

Bonjour,

Avec mon concubin, nous avons une voiture en leasing à nos deux noms ainsi que 2 crédits à la consommation. Comment se passe les remboursements en cas de séparation, est ce qu'on divise tout simplement les montants des échéances par deux? Moi dans l'histoire je suis co emprunteur

Merci d'avance pour votre retour

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous tombez d'accord entre vous pour partager les échéances, aucun problème.

PAR contre vous êtes emprunteurs solidaires et si l'un ne paye pas, l'autre devra tout payer, avec la difficulté de se faire ensuite rembourser.

En cas de séparation, il est souvent conseillé de désolidariser les crédits ou les comptes communs.

Par Myfiler

Désolidariser les comptes ça veut dire chacun paye de son côté ou en tant que co emprunteur je n'ai plus rien à voir avec ses crédits ?

Par yapasdequoi

Euh non.

Vous devez contacter l'organisme de crédit pour fermer le crédit commun et souscrire un crédit pour chacun individuellement.

Et qui garde la voiture ?

Par isernon

Bonjour,

la banque préfère avoir 2 coemprunteurs solidaires sur 2 crédits plutôt qu'un seul emprunteur par crédit. il n'est pas certain que l'organisme de crédit accepte d'avoir un seul emprunteur par crédit.

salutations

Par yapasdequoi

En effet vu de la banque !

C'est pourquoi une désolidarisation nécessite en général le rachat du crédit d'origine par un nouveau crédit individuel, avec un taux qui peut être moins intéressant.

Du point de vue des emprunteurs qui se séparent, il y a un gros risque que l'un se trouve piégé parce que l'autre ne paye rien. C'est un risque à évaluer, puis accepter de le prendre ou pas.